

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro RY-52-2012-01-01

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Yamaska,

QUE:

Le Conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 8 mars 2022, lors d'une séance ordinaire tenue, le règlement numéro RY-52-2012-01 modifiant le règlement RY-52-2012-01 relatif au traitement des élus municipaux.

Le présent règlement est disponible pour consultation, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, au 100, rue Guilbault à Yamaska.

Donné à Yamaska, ce 9e jour de mars 2022.

Suzanne Francoeur Directrice générale et secrétaire-trésorière